

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

### LA POPULATION D'ORIGINE INDIENNE ET ESQUIMAUDE

#### Question n° 207—L'hon. M. MacLean:

1. Quel rapport existe-t-il entre la population totale d'origine indienne et esquimaude et la population totale du Canada?

2. Quel rapport existe-t-il entre la population totale des Indiens et Esquimaux qui possèdent un diplôme d'études supérieures au niveau du doctorat et le nombre total de Canadiens possédant le même genre de diplôme?

3. Quel rapport existe-t-il entre a) le nombre total de diplômés d'université d'origine indienne et esquimaude et le nombre total de diplômés d'université au Canada, b) entre la population totale d'origine indienne et esquimaude étudiant au niveau secondaire et le nombre total d'étudiants à ce niveau au Canada?

4. Quel rapport existe-t-il entre le nombre de médecins au service de la population totale d'origine indienne et esquimaude et le nombre total de médecins au Canada?

5. Combien de a) médecins, b) dentistes, c) infirmières sont employés par le gouvernement du Canada pour répondre aux besoins de la population d'origine indienne et esquimaude?

6. Combien d'employés parmi ceux qu'on a mentionnés ci-dessus, dans chaque catégorie, sont d'origine indienne et esquimaude?

**M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Statistique Canada et les ministères des Affaires indiennes et du Nord canadien et de la Santé nationale et du Bien-être social m'informent comme suit: 1. Le rapport entre la population totale d'origine indienne et esquimaude et la population totale du Canada, est de 0.012, d'après le recensement du Canada de 1961.

2. Aucun renseignement disponible.

3. a) 130 diplômés d'université indiens et esquimaux. b) Pour l'année scolaire 1969-1970, il y avait 7,749 étudiants indiens au niveau secondaire. Ce chiffre ne comprend que les étudiants indiens inscrits. Les rapports demandés ne sont pas disponibles.

4. Il ne nous est pas possible de fournir avec précision les rapports que vous demandez. La majeure partie de la population d'origine indienne et esquimaude jouit maintenant de services médicaux offerts par des médecins qui dispensent ces mêmes services à tous les Canadiens. Lorsque les membres de ces groupes particuliers ne peuvent avoir recours localement à des soins médicaux, on met à leur disposition, dans la mesure du possible, des services fédéraux ou des services subventionnés par le gouvernement fédéral, notamment du personnel universitaire. Dans les Territoires, les Canadiens d'origine indienne ou esquimaude peuvent être traités par des médecins fonctionnaires, mais il arrive qu'ils soient dirigés vers des centres de soins plus au sud qui sont d'ordinaire dotés de médecins ou spécialistes non fonctionnaires. L'indice général médecin/population au Canada est d'environ 1 pour 700 habitants.

5. a) 150 médecins (ce nombre inclut toutes les disciplines; la plupart de ces médecins sont polyvalents). b) 27 dentistes (la plupart des soins dentaires sont assurés aux frais du gouvernement par des dentistes du secteur privé). c) Environ 820 infirmières.

6. Aucun médecin. Aucun dentiste. 11 infirmières d'origine indienne.

[M. l'Orateur.]

## L'EXPORTATION DES RESSOURCES ET LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

#### Question n° 220—M. Yewchuk:

1. Jusqu'ici, dans quelle mesure le gouvernement a-t-il étudié la possibilité de permettre à l'Alberta de discuter avec chacun des pays suivants, a) les États-Unis, b) l'URSS, c) la République populaire de Chine, des questions relatives (i) au pétrole (ii) au gaz (iii) à l'eau?

2. Quelles recommandations le gouvernement canadien fait-il à chacun de ces pays relativement à l'exportation, a) du pétrole, b) du gaz, c) de l'eau de l'Alberta?

3. Le gouvernement a-t-il tenté d'évaluer quels pourraient être les pertes ou les gains en termes de production et de niveau de vie au Canada si les propriétaires américains de pétrole et de gaz ne contrôlaient que 49 p. 100 ou moins de l'industrie?

**M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** 1. Les communications officielles avec les gouvernements des États-Unis, de l'URSS et de la République populaire de Chine incombent au gouvernement fédéral et ces dernières sont normalement acheminées par l'entremise des ambassades du Canada dans ces trois pays ou par l'entremise des ambassades respectives de ces pays à Ottawa. Le gouvernement fédéral communique au même moment avec celui de l'Alberta ainsi qu'avec les gouvernements des autres provinces et vice versa concernant les questions d'intérêts réciproques et de dimension internationale, y compris, s'il y a lieu, le pétrole, le gaz et l'eau.

2. Il ne serait pas sage de divulguer en ce moment quelles sont les recommandations précises que le gouvernement pourrait faire car cette révélation pourrait amoindrir le pouvoir de marchandage du Canada.

3. Aucune prévision n'a été faite mais le gouvernement étudie ces questions dans le cadre de la révision des politiques énergétiques.

### TRAJET D'ESSAI D'UN TRAIN DE BLÉ

#### Question n° 240—M. Southam:

1. A-t-on fait faire, au début de décembre, un trajet d'essai à un train exclusivement chargé de blé, entre Saskatoon (Saskatchewan) et Vancouver (Colombie-Britannique) et, dans l'affirmative, a) combien de boisseaux de blé y étaient chargés, b) de quelle classe de blé s'agissait-il, c) de combien de wagons-trémies le train était-il composé, d) quelle a été la durée du trajet entre la Saskatchewan et Vancouver, e) combien de temps le chargement du train a-t-il pris, f) combien de temps le déchargement du train a-t-il pris, g) qui a acheté le blé et à quel prix, h) a-t-on économisé un montant quelconque par boisseau en transportant cette quantité de blé par ce moyen et (i) dans l'affirmative, quel est-il et figurera-t-il au profit du producteur dans les comptes communs et (ii) dans la négative, le défalquera-t-on des comptes communs?

2. Se livrera-t-on, dans un proche avenir, à des essais similaires de transport de blé ou d'autres céréales?

**M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Le ministère de l'Agriculture et la Commission canadienne du blé m'informent comme suit: 1. Oui a) 278,868 boisseaux, b) Du nord du Manitoba n° 2, c) 90 wagons-trémies, d) Temps total à compter du début du chargement, à Saskatoon, le 3 décembre dernier, à 6 h du matin, jusqu'à l'achèvement du chargement sur le navire, le 6 décembre, à 4 de l'après-midi: 82 h, e) 10 h de travail, f) 8 h, g) Pour se conformer à la bonne pratique commerciale, la Commission canadienne du blé a pour principe de ne pas divulguer les renseignements relatifs aux ventes qui sont jugés confidentiels et réservés à la Commission en tant que vendeuse, et à l'acheteur. h), (i) et (ii) Aucune économie n'a été réalisée de cette façon. Cet essai a entraîné des dépenses supplémentaires, qui n'au-